



Amende ratp etablie sans numero de piece d'identité

Par **valerian**, le **21/07/2010** à **22:10**

Bonjour,

j'ai reçu il y a quelque temps une amende RATP pour " franchissement illicite d'une ligne de contrôle.

Hors je ne suis pas la personne qui a été verbalisé.

J'ai appelé le service client pour obtenir une copie du PV.

Sur le PV il y a bien mon nom prénom adresse et même ma date de naissance et lieu de naissance; mais il n'y a pas de numéro de CNI ou autres pièces d'identité.

J'ai renvoyé un courrier auquel on m'a répondu de payer et de porter plainte pour usurpation d'identité.

Mes questions sont :

-Dois-je payer?

-Si je porte plainte, y aura-t-il à ma charge des frais de procédure à ma charge?

-Une amende sans numéro de pièce d'identité n'est-elle pas par nature rendue caduque?

En vous remerciant par avance de votre réponse.

Par **chris_ldv**, le **21/07/2010** à **22:20**

Bonjour,

L'auteur de l'infraction a probablement fait une fausse déclaration de perte de papiers d'identité en mentionnant votre identité complète, récupérée à votre insu.

Ce cas de figure est assez classique de la part de personnes ne disposant pas de titre de séjour ou de malfaiteurs souhaitant dissimuler leur véritable identité.

Cordialement,

Par **freenaute**, le **17/08/2010** à **22:04**

bonjour,

C'était peut être le père Noël..

Non soyons sérieux .

Depuis quand il suffit de ce voir décliner verbalement une identité sans preuve pour pouvoir verbaliser .

Devant un juge cela ne tiendra pas.

Par **soleil1012**, le **10/07/2017** à **15:20**

Je suis victime d'une usurpation d'identité et depuis 2011 je reçois des amendes

Au moment des faits j'avais la carte Ametyste qui me permettait de voyager gratuitement et je n'ai jamais perdu mes papiers

J'ai justifier ma bonne foi l'Officier du Ministère Public et il m'a classé les amendes sans suite

Dans le même temps j'ai écrit au Doyen des Juges d'Instruction qui a ouvert une enquête

Affaire classé car il n'ont pas retrouvé l'auteur des faits

Apparemment les contrôleurs verbalisent à partir d'une simple photocopie de ma pièce d'identité

Je suis sûr qu'ils savent que la personne qui présente la photocopie n'est pas le propriétaire de ce document car il y a la photo dessus

Je ne compte pas en rester là cela dure depuis trop longtemps, je suis fatiguée de plus je suis seule avec mes deux enfants au RSA et j'ai plusieurs fois penser à mettre fin à tout ça en voulant me suicider pour leur prouver mon innocence

Pourriez vous s'il vous plaît me renseigner sur mes droits et si je peux porter plainte contre ces agents de contrôle de la RATP qui ne font pas leur travail car quand vous avez des doutes sur l'identité d'une personne il faut appelé un officier de police judiciaire pour vérifier l'identité de la personne

L'usurpation d'identité est un délit passible d'une amende et d'une peine d'emprisonnement

Merci d'avance

Cordialement,

Mme BOUBAAYA